Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau: Organ für das öffentliche und

> private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Verband Schweizerischer Privatschulen Herausgeber:

Band: 58 (1985)

Heft: [6]

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Hören Sie nicht auf, wissen zu wollen, auch wenn Sie wissen, dass Wissen nie definitiv ist und dass es Sie nie in Ruhe lassen wird. Wissen wird Sie beunruhigen – und lebendig erhalten. Leben, Erdenleben ist nicht Ruhe. Von Ruhe ist erst auf dem Grabstein zu Recht die Rede – möglicherweise . . .

Informations

Communiqué des ministres de l'éducation de l'OCDE

La rôle actif et créateur de l'éducation dans un contexte de changement économique et social

L'éducation est un facteur déterminant de la vitalité des sociétés démocratiques occidentales. L'éducation développe et renouvelle les connaissances et les compétences professionnelles dont la société, et en particulier l'économie, ont besoin. Elle est la condition première d'une répartition juste et équitable des chances, en particulier entre les sexes. Elle est de plus en plus appelée à soutenir le changement social et culturel, alors que dans de nombreux pays on voit se modifier l'équilibre entre le travail et d'autres activités, y compris les loisirs. Elle est indispensable à ceux qui s'efforcent de comprendre la société à laquelle ils appartiennent et le monde dans son ensemble, compréhension qui est le fondement d'une citoyenneté responsable. Il en résulte une demande d'éducation sans cesse croissante malgré les contraintes économiques et financières.

La mission assignée à l'enseignement dans la société moderne est donc d'une complexité croissante. Elle est à la fois culturelle et économique. Elle concerne aussi bien les valeurs civiques et morales que la transmission du savoir et des compétences. Elle doit répondre aux besoins économiques et sociaux du moment, tout en assurant à long terme le renforcement du potentiel de connaissances de chaque pays. Tout en reconnaissant que ces objectifs peuvent être atteints par des voies différentes, les ministres ont identifié les grandes préoccupations suivantes, communes à l'ensemble des pays Membres:

1) La finalité essentielle de l'enseignement reste de conduire chaque enfant aussi loin que le lui permettent ses apitudes, compte tenu de la nécessité de bâtir l'avenir de sociétés démocratiques, dont le pluralisme s'accroît, sur les talents multiples et variés des jeunes, en consentant des efforts particuliers en faveur des groupes défavorisés et des handicapés. La réalisation de cet objectif exige une pleine coopération entre l'école, la famille, la collectivité et, dans des cas appropriés, les entreprises et autres organismes. Cette coopération est parfaitement compatible avec la mission essentielle de l'école, qui est d'être l'institution où l'on s'instruit, et avec la responsabilité professionnelle de ses enseignants.

II) S'il est vrai que l'enseignement ne peut remplacer la politique économique ou celle du marché du travail, il n'en demeure pas moins que la rapidité du changement économique et de la diffusion des techniques nouvelles oblige à réexaminer son rôle dans la préparation des jeunes à la vie active. Une attention particulière devrait donc être portée à l'organisation et au contenu de l'enseignement technique et profes-89 sionnel, à son statut au sein de la société, ainsi qu'à l'efficacité de l'orientation scolaire et professionnelle.

III) La rapidité du changement implique aussi que les divers enseignements – enseignements post-obligatoires, enseignements supérieurs, éducation récurrente, qu'ils relèvent ou non du secteur formel - doivent être organisés de façon à permettre à tous les citoyens d'avoir périodiquement accès à diverses possibilités de formation, tout au long de leur vie. Il en résulte qu'il faut aider les élèves à développer leur autonomie et leur capacité d'apprendre de manière indépendante - «apprendre comment apprendre» - pour pouvoir s'appuyer sur les connaissances et les compétences essentielles acquises à l'école.

IV) Il est essentiel de veiller à ce que l'enseignement supérieur reste le creuset de l'activité scientifique indépendante et des enseignements de pointe, tout en formant les personnels hautement qualifiés dont dépendent la force et la compétitivité de sociétés modernes et dynamiques. Il importe donc de stimuler la recherche et de renforcer ses liens avec la collectivité et l'industrie.

V) La contribution de l'enseignement au développement économique et social est tellement vitale que, dans chaque pays, les autorités responsables de l'éducation devraient consentir tous les efforts possibles pour lui apporter des ressources appropriées. Pour sa part, le secteur de l'éducation doit utiliser efficacement les ressources dont il dispose, par exemple en assurant leur meilleure répartition entre ses diverses composantes, en améliorant la gestion et le contrôle de la qualité dans les écoles, les établissements d'enseignement secondaire et les universités, et en instaurant une coopération plus étroite avec la collectivité afin de tirer parti de ressources extérieures.

Améliorer la qualité de la scolarité

La société n'a jamais autant attendu de l'enseignement; des critiques légitimes sont formulées et elles ne peuvent être ignorées. Les ministres ont reconnu que le défi principal consiste à adapter le contenu de l'enseignement et les méthodes pédagogiques aux besoins nouveaux de la société, tout en maintenant sa qualité et en préservant ses valeurs et traditions essentielles.

Pour relever ce défi, il faut d'abord avoir une vision précise de ce que l'enseignement peut accomplir dans la société d'aujourd'hui, à savoir faire en sorte que chaque élève, pour contribuer à l'épanouissement de sa personnalité, acquière les connaissances et les compétences fondamentales - reconnues par un diplôme ou toute autre attestation concrète de résultats - qui lui sont indispensables pour pouvoir travailler et participer réellement à la vie de la société, comme pour poursuivre ses études. Dans les pays de l'OCDE, ce but est atteint pour la majorité des élèves.

Cependant, dans de nombreux pays, parents et autorités sont très préoccupés par le fait qu'un nombre considérable d'élèves terminent leur scolarité avec une préparation insuffisante. Pour aider ces enfants souvent issus de milieux défavorisés, il faut identifier leurs difficultés scolaires et y porter remède le plus précocement possible, en y consacrant des ressources appropriées.

Dans la plupart des pays, des efforts particuliers sont nécessaires pour les jeunes de 12 à 16 ans. Pour répondre aux besoins de ces jeunes, il serait tout aussi erroné d'appauvrir les programmes de l'enseignement secondaire que de les surcharger. Il faut donc maintenir dans les programmes un équilibre souple entre les matières obli-90 gatoires et des options qui permettent aux élèves, que leurs résultats soient excellents ou insuffisants, des choix correspondant le mieux à leurs intérêts et à leurs

Dans cette perspective, les nouvelles techniques de l'information pourraient apporter un concours de plus en plus significatif. Leur utilisation devrait compléter le tra-Vail essentiel de l'enseignant, sans s'y substituer. Les élèves pourraient ainsi avoir accès à des sources d'information plus larges et mieux structurées. Les méthodes pédagogiques et les démarches d'apprentissage pourraient être rendues plus intéressantes et plus efficaces, notamment pour les groupes défavorisés et les handicapés. Mais ces résultats ne seront atteints que si l'on aide les enseignants en leur donnant une formation appropriée et en adaptant les programmes, et si tous les élèves sont initiés au fonctionnement des ordinateurs et aux risques et avantages de leurs diverses utilisations.

L'efficacité de la scolarité à tous les niveaux dépend avant tout des efforts d'un corps enseignant hautement qualifié et fortement motivé. Le rôle des enseignants est aujourd'hui plus complexe et plus difficile que par le passé. Ils doivent répondre aux souhaits des parents en ce qui concerne l'efficacité de l'enseignement, à la nécessité sociale d'assurer un accès plus large à l'éducation et aux exigences d'une participation plus démocratique au sein des établissements scolaires. Les conditions de recrutement et de travail, la formation des enseignants, leur statut social, ainsi que les incitations et les perspectives de carrière qui leur sont offertes, doivent être réexaminés. L'efficacité de la scolarité est également déterminée par la qualité de la direction, de la gestion et de l'organisation internes des établissements et par l'ambiance régnant en leur sein. Il est donc essentiel d'identifier, d'évaluer et d'agir sur les facteurs qui concourent à leur amélioration.

Améliorer le passage de l'école à la vie active

Les ministres sont gravement préoccupés par le niveau élevé du chômage des jeunes et les effets sociaux et économiques à long terme qu'entraîne leur exclusion de la population active. Si la croissance économique est l'une des conditions essentielles d'une augmentation du nombre des emplois disponibles, l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base, accompagnée d'une extension des possibilités de formation qui lui font suite, peut contribuer à atténuer la gravité du chômage à plus long terme et faciliter l'indispensable transition entre l'école et la vie active.

Les enseignements post-obligatoires ont connu en fait une rapide expansion dans de nombreux pays. Ils devraient être aussi ouverts et souples que possible, de manière à faciliter pour les jeunes l'alternance entre formation et travail, grâce à des études ou un travail à temps partiel, à l'apprentissage ou à des formes d'éducation récurrente. Le contenu et la structure des études du deuxième cycle secondaire devraient être réexaminés, en particulier afin de supprimer le strict cloisonnement entre les enseignements généraux, techniques et professionnels. Un dialogue plus approfondi avec le monde économique devrait permettre d'obentir des indications plus claires sur la nature des qualifications requises et ainsi d'améliorer l'offre de formations.

En même temps qu'il est nécessaire d'accroître et de diversifier les possibilités de formation de façon à élever le niveau général des qualifications dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité, des mesures positives doivent être prises en faveur de ceux qui rencontrent des problèmes particuliers, qu'il s'agisse de migrants ou sées, d'autres groupes spécifiques, de personnes handicapées ou socialement défavori- 91 sées, ou de jeunes et d'adultes qui souhaitent reprendre des études aprés un certain temps d'expérience professionnelle.

Il faudrait encourager la participation des femmes et des jeunes filles aux enseignements techniques, scientifiques aussi bien que professionnels, le cas échéant par des programmes spéciaux, afin d'élargir leurs aspirations et leurs perspectives de carrière.

De telles améliorations dans l'organisation des enseignements post-obligatoires impliquent une étroite collaboration entre les diverses autorités responsables de l'éducation et du marché du travail, les élus locaux et les partenaires sociaux et économiques. Les responsables de l'éducation doivent être prêts à prendre des initiatives pour promouvoir une réelle coopération.

Le rôle de l'OCDE

Les ministres ont reconnu que la coopération internationale peut contribuer à la recherche de solutions nationales à ces problèmes. Ils se sont félicités d'avoir la possibilité de poursuivre leur coopération dans le cadre de l'OCDE et ont identifié un certain nombre de thèmes en souhaitant que l'Organisation leur accorde toute l'attention nécessaire dans ses futurs programmes de travail.

La motion Santschi . . .

une question de principe

Au cours de l'été 1984, le député Pierre Santschi a déposé une motion demandant que soit étudié le moyen de faciliter, par le biais de défalcations fiscales appropriées, l'accès aux écoles privées de notre canton. Il pensait que, la contitution vaudoise garantissant l'égalité des citoyens, il fallait aménager les conditions matérielles pour que cette assurance légale ne demeure pas lettre morte.

M. Santschi voulait avant tout accorder la réalité financière et fiscale à l'esprit de notre texte constitutionnel. En effet, dans la situation actuelle, seules les personnes aisées peuvent choisir l'école de leurs enfants, sauf exception. Nous pensons cependant que, bien au-delà d'une question purement matérielle ou de considérations plus ou moins fumeuses sur l'égalité des citoyens devant la loi, un principe justifie l'intervention de M. Santschi et lui donne toute sa puissance, à savoir que les enfants appartiennent à leurs parents – et non à l'Etat – et que ceux-ci jouissent, en conséquence directe de leur charge, de la liberté de choisir l'éducation qu'ils souhaitent donner à leur progéniture. Cette liberté n'est certes pas absolue, mais soumise au bien commun. Cependant, l'antériorité de la famille sur l'Etat engendre le fait que celle-ci peut dans certains cas déléguer à d'autres communautés (Eglise, métiers, Etat) la responsabilité de la formation de ses enfants. Elle n'aliène pas pour autant un droit intangible, fondé sur sa nature propre.

Nous rencontrons ici probablement la raison essentielle qui rend l'idée de la liberté scolaire étrangère aux cogitations de notre monde moderne. Les collègues de M. Santschi l'auront instinctivement senti, qui se sont efforcés de remettre à jamais l'examen approfondi de cette proposition fondamentale. Il est particulièrement instructif de constater qu'il n'a pas été possible de s'assurer de l'appui de ceux qui, lorsqu'ils mendient les suffrages de l'électeur, lui chantent la chansonnette: «plus de 92 liberté, ça n'est jamais trop demander!»

En effet, l'enjeu principal est de desétatiser la famille et, par conséquent, l'école. Il importe de séparer l'école de l'Etat et cela pour la raison permière que l'Etat n'a aucune compétence particulière en ce domaine (entre autres) et qu'il s'est abusivement arrogé dans le monde moderne en général et dans notre pays en particulier, un droit qui devrait être sien accidentellement seulement. Allez expliquer cela aux «experts» du Département de l'instruction publique et aux députés dont l'inflation législative justifie et renforce le pouvoir.

L'enjeu est pourtant de taille. L'histoire de nos pays, depuis bientôt deux siècles, présente de nombreux exemples d'un pouvoir politique confiscant à son profit l'éducation des citoyens toujours au nom de la sacro-sainte «démocratie» (en dissimulant plus ou moins son intention derrière le mot «instruction»). Ladite démocratie révèle par là un aspect importants de son essence totalitaire.

L'école aux mains de l'Etat est, dans le monde moderne, une machine de guerre. Ceci est vrai en URSS comme en France; dans notre pays comme dans d'autres. S'il est vrai que cette observation est valable à des degrés divers selon les circonstances, la tendance est générale. Dans les démocraties liberales et dans les démocraties populaires, l'école d'Etat a été, et demeure, l'instrument principal au service de la déchristianisation. Dans les deux cas, cette école n'est pas neutre et ne l'a jamais été dans l'intention de ses promoteurs. Elle a véhiculé une idéologie nouvelle, profondément haineuse des traditions religieuses et politiques qui avaient façonné nos nations jusqu'au XVIIIe siècle. Pour mener à bien cette entreprise, l'école unique étatisée s'imposait.

Est-il besoin de préciser que bon nombre de personnes se sont, jusqu'à aujourd'hui, admirablement dévouées à l'intérieur de ce cadre sans toujours en prendre conscience et sans se rendre complices de sa finalité?

Une véritable liberté scolaire aurait, d'autre part, mis d'innombrables enfants à l'abri de bien des expériences pédagogiques funestes. Forts de leur pouvoir absolu, des experts de pacotille, enfermés dans leurs songes creux, ont pu imposer au cours des dernières décennies d'incessantes réformes, d'absurdes méthodes, dites nouvelles, fruits de cerveaux étrangers à nos traditions intellectuelles et culturelles. Est-il juste que le système scolaire en vigueur leur ait permis de transformer les élèves en cobayes sans que les parents aient la possibilité, la plupart du temps, de soustraire leur progéniture à des expérimentations désastreuses qu'ils désapprouvaient? D'autant plus que cette triste farce était financée grâce à leur contribution fiscale. La liberté scolaire rendue aux familles au moyen du «chèque-éducation» susciterait, à brève échéance, une multitude d'initiatives dont la concurrence serait gage de qualité. Cette liberté engendrerait certes des entreprises différentes, mais cette diversité serait à l'image de la nature humaine et de la vie en ce monde dont la complexité n'est pas compatible avec les contraintes d'un système centralisé et unifié. Les corps de métiers pourrait, par exemple, établir des modes de formations plus adaptés aux besoins de beaucoup d'adolescents pour qui une scolarité prolongée, axée uniquement sur la formation intellectuelle est peu adaptée. Il s'ensuivrait un renouveau de certains métiers désertés pour des carrières plus «intellectuelles».

Il est plus que vraisemblable, comme le signale M. Santschi, qu'en favorisant une privatisation du système scolaire, l'on réalise dans l'ensemble des économies substantielles. Il est communément admis que le coût moyen d'un élève fréquentant une classe d'Etat s'élève à 900 francs et plus par mois, alors que l'élève du «privé» coûterait quelque 500 francs. Lorsqu'il se remémore le poids du poste «enseignement» dans le budget de l'Etat, le contribuable se met à rêver aux économies réalisables par le biais d'une réforme politique qui s'avère indispensable.

Divers systèmes existent tant en Suisse qu'à l'étranger tendant à favoriser le libre choix en matière scolaire. Nous pourrons, par la suite, nous pencher sur l'étude d'une solution répondant aux besoins de notre canton. Mais il importe avant tout que naisse une volonté de réforme politique engendrant une politique familiale cohérente. La liberté scolaire prendrait place tout naturellement à l'intérieur de ce cadre rénové.

Il faut décréter l'état d'urgence en faveur de la famille et de ses libertés protectrices.

Christian Bless

Besprechungen / Conversations

Wegweiser zur Berufswahl

Von Reinhard Schmid. Herausgegeben im Eigenverlag unter dem Patronat des Schweizerischen Verbandes für Berufsberatung (SVB). Zweite, revidierte und erweiterte Auflage, 1985. 90 S., A4, mit Zeichnungen, zweifarbig, broschiert, Fr. 15. –

Seit fünf Jahren bewährt

Schmids «Wegweiser zur Berufswahl», nach dem Prinzip der systematischen Problembewältigung aufgebaut, hat sich in den letzten Jahren als wichtiges Instrument der Berufswahl in der deutschen und italienischen Schweiz bewährt. Kaum war diese Berufswahlhilfe 1979 erschienen, war die erste Auflage vergriffen, so dass ein unveränderter Nachdruck nötig war. Die erste Auflage erreichte eine Höhe von über 30000 Exemplaren, was die Popularität dieses Arbeitsmittels unterstreicht.

Übersichtlich aufgebaut

In fünf Bausteinen unterteilt, findet der Leser alle wichtigen Themen rund um die Berufswahl. Er kann die Bausteine einzeln oder nacheinander bearbeiten.

Im ersten Baustein wird dem Ratsuchenden bewusst gemacht, welche Bezugspersonen bei seiner Entscheidung eine Rolle spielen und wie er sie an diesem Prozess beteiligen kann. Auch das Kapitel über den Sinn der Arbeit hilft mit, die Wahl in einen grösseren Zusammenhang zu stellen.

In den beiden wichtigen Bausteinen «Deine Selbsteinschätzung – der Weg zu Dir» und «Die Berufswelt – ihre Erkundung» hat der Autor nutzbringende Verbesserungen und Erläuterungen zur ersten Auflage vorgenommen, wie etwa die Frage nach dem Arbeitsmaterial und eine bessere Aufgliederung der Berufswelt in 20 Gruppen (z.B. Computerberufe). Eine wesentliche Ausweitung erfuhr der Baustein «Dein Weg zum Beruf – Verschiedene Berufe und Wege». In diesem Teil sind Grundinformationen und Selbstbeurteilungsblätter über weiterführende Schulen, Berufslehre oder Anlehre sowie Zwischenlösungen zu finden. Im weiteren findet der Jugendliche auch Informationen über die Schnupperlehre sowie Tips zur Vorbereitung auf die Lehrstellenbewerbung.

Der letzte Baustein ist eine Sammlung von nützlichen Musterblättern für Gespräche mit Berufsleuten und Bewerbungsschreiben sowie einem «Entscheidungs-Pass» für